

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 juillet 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - B. DANIS

24. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 juin 2020 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

De prendre acte des décisions ci-après :

Date	N°	Intitulé	Montant € TTC
27/05/21		Marché 20MAR002 – Marché global de performance – Restructuration du complexe sportif Louis Boudou et construction de son nouveau stade d'honneur	600
02/06/21	30	Ligne de trésorerie	1.000.000
15/06/21		Marché 20MAR002 – Marché global de performance – Restructuration du complexe sportif Louis Boudou et construction de son nouveau stade d'honneur	600
24/06/21	31	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DDTM Taillebresse	840
24/06/21	32	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DDTM Moulis	840
24/06/21	33	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DDTM Cejedad	240
24/06/21	34	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER PLU	720
24/06/21	35	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DDTM BOURGOIS	360
24/06/21	36	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DDTM SCI STELLA	576
29/06/21	37	Préemption	
05/07/21	38	Reprise de concession dans le cimetière communal Mme Annie MOLLA	7,32

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Prend acte des décisions ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL